



VENTE D'UN PAVILLON

Documents à fournir

ACQUEREUR

- Note sur l'état civil : copie du livret de famille – adresses – Professions – téléphones – E-Mail
- Plan de financement si votre acquisition est liée à l'obtention d'un prêt :
 - ✓ montant minimum emprunté : €
 - ✓ durée maximum : ans
 - ✓ taux maximum hors assurance : % l'an

- Un RIB daté et signé au dos

Le jour de la signature de la promesse de vente, il y aura à verser : une provision sur frais de 400€, un dépôt de garantie représentant 10 % du prix de vente (ce montant peut être ramené entre 0 € et 10 % du prix avec l'accord de votre vendeur - par virement)

VENDEUR

- Copie recto-verso de la pièce d'identité ou du titre de séjour/carte de résident
- Livret de famille/PACS si besoin (contrat de mariage le cas échéant)
- Profession, numéros de téléphone, adresse (si différente des pièces d'identité), email
- RIB daté et signé au dos
- Un chèque à l'ordre de l'étude de 50 € pour les demandes d'états hypothécaires

Concernant le bien vendu

- Titre de propriété
- Prix de vente arrêté entre les deux parties
- Confirmation du montant du dépôt de garantie à verser par l'acquéreur à la signature de la promesse de vente (usage 5 à 10%)
- Copie de la dernière taxe foncière
- La liste des mobiliers éventuellement vendus (cuisine équipée par exemple)

Un prêt est en cours sur le pavillon ?

- fournir le tableau d'amortissement avec les coordonnées des banques

Le pavillon est-il votre résidence principale ?

- Oui



- Non
 - Le bien est libre
 - Le bien est libre depuis moins de 18 mois
 - Fournir le congés délivré au locataire ou par le locataire si celui-ci a volontairement quitté les lieux.
 - Le bien est occupé
 - Fournir une copie du bail et la dernière quittance de loyer

Le pavillon est situé dans un lotissement ?

- Fournir le cahier des charges et les coordonnées du président de l'association syndicale avec le dernier appel de charge

Diagnostics:

(vérifier dans votre acte d'acquisition la date de validité des diagnostics annexés pour les réutiliser à l'occasion de la revente)

DIAGNOSTICS	DELAI DE VALIDITE
<input type="checkbox"/> Amiante	Illimité si conforme au décret du 01/07/2012
<input type="checkbox"/> DPE pour vente - Diagnostic de Performance Energétique	10 ans
<input type="checkbox"/> Electricité (si l'installation a plus de 15 ans)	3 ans
<input type="checkbox"/> Plomb (permis de construire antérieur au 01/01/1949)	1 an si positif, si négatif illimité
<input type="checkbox"/> ERNT - Etat des risques Naturels et Technologiques et Miniers	6 mois
<input type="checkbox"/> Gaz (si le pavillon possède une installation de plus de 15 ans)	3 ans
<input type="checkbox"/> Termites	6 mois
Rapport lié à l'assainissement : raccordement du pavillon au tout à l'égout .Voir les services techniques de la mairie	

- Fournir les autorisations administratives (déclaration de travaux exemptée de permis et/ou permis de construire, déclaration d'achèvement de travaux et certificat de conformité) le cas échéant